



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Installation de la fibre, 20 quai Félix Faure

**Nous, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,
Vu, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,
Vu, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu, La demande d'arrêté de l'entreprise SOGETREL, représentée par Mme BENCELLA Marina, assistante de production, sise rue Jacques Prévert, 14730 GIBERVILLE.**

Considérant qu'il convient d'autoriser le raccordement à la fibre, sise 20 quai Félix Faure.

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement et le domaine public

ARRÊTE

Article 1 : Le 15 juin 2026, l'entreprise SOGETREL est autorisée :
- à réaliser l'installation de la fibre (accès à la chambre TELECOM) sur la façade au n° 20 quai Félix Faure.
- à occuper la place de stationnement, située devant le n° 20 Quai Félix Faure, avec une nacelle.

Article 2 : Des barrières seront mises en place par les services techniques.

Article 3 : Toute infraction constatée sera verbalisée conformément aux articles du code de la route

Article 4 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, les services techniques, Entreprise SOGETREL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain
- Les responsables des services techniques
- Entreprise SOGETREL

Fait à Port en Bessin-Huppain, le 21 mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

Emilie CHAUVIN

Maire adjointe

